

LA CONSTRUCTION RATIONNELLE DU REGIME PRESIDENTIEL MEXICAIN

« Les différents types de gouvernement sont des créations institutionnelles qui doivent répondre aux sociétés auxquelles elles sont dirigées »

Alejandro MEDINA PÉREZ¹

SOMMAIRE: I. Introduction II. Les avatars du présidentielisme au Mexique. III. L'apprentissage du régime présidentiel IV. Les relations inédites entre les pouvoirs publics. V. De nouvelles pratiques et réformes sont lancées VI. Conclusions. VII. Bibliographie.

I.- Introduction

De nos jours, nous pouvons constater que le modèle démocratique n'est pas un sujet clos, sinon bien au contraire, un thème complexe qui en Amérique Latine, région du monde où le modèle démocratique c'est difficilement établi, nous pouvons observer que la concentration des pouvoirs en un seul et l'engendrement du phénomène de déséquilibre peut entraîner des avantages à certains groupes, et ainsi nourrir une dérive autoritaire quel que soit le régime, qu'il soit parlementaire ou présidentiel, et le Mexique n'échappe pas à ce phénomène.

On retrouve, différents exemples très clairs, de ce qui a été ce phénomène juridico-politique de déséquilibre entre les pouvoirs, en Europe dans certains pays à une époque déterminée, ou un fort déséquilibre à faveur des pouvoirs législatifs a porté préjudice plus particulièrement aux pouvoirs exécutifs², et est à l'origine du concept connu comme parlementarisme rationalisé.³

En raison de ce qui précède, dans un premier temps, nous verrons les résultats de la mise en place des mécanismes établis pour rationaliser le modèle parlementaire en Europe et nous nous appuyerons sur l'exemple de la France et de la III, IV, et V république pour illustrer notre propos.

La France n'est pas une exception, durant la troisième république ce phénomène de déséquilibre à faveur du législatif a été résolu par le biais d'une série de mesures qui furent conceptualisées comme la rationalisation du modèle

¹ Professeur en droit constitutionnel à la Faculté de droit et criminologie de l'Université Autonome de Nuevo León.

² Le modèle s'est répandu en [Europe](#) au cours des [XIX^e](#) et [XX^e siècles](#). Il est apparu dans certains pays où les gouvernements étaient fréquemment renversés, durant souvent moins d'un an, on parle alors d'instabilité gouvernementale. La [IV^e République française](#), ou la République [italienne](#) jusqu'à la réforme électorale de 1993 ont été des exemples remarquables de cette situation, qui risque de paralyser l'[État](#), particulièrement en situation de crise (pour la [France](#), le péril montant représenté par l'[Allemagne](#) dans les [années 1930](#), ou les crises de la [décolonisation](#) après guerre ; *a contrario*, la fragilité des gouvernements de la [III^e République](#) avant [1914](#) n'a pas eu de grands inconvénients).

³ Le concept de « parlementarisme rationalisé » a été créé par le constitutionnaliste [russe Boris Mirkine-Guetzevitch](#) pour désigner les [Constitutions](#) caractérisées par la codification juridique des rapports politiques d'un régime parlementaire

parlementaire français ou parlementarisme rationalisé, modèle et concept que nous utiliserons pour décrire l'évolution de ce phénomène dans mon pays, à savoir la rationalisation du régime présidentiel mexicain.

Nous entendons faire une brève description des facultés et attributions du président de la république et des difficultés liées à la concentration des pouvoirs dans le Pouvoir exécutif. Pour mettre en évidence un déséquilibre provoqué sur la recherche de solutions comme le changement de régime pour établir un équilibre.

Et ensuite l'acceptation et la découverte du modèle présidentiel et la nécessité d'un processus d'apprentissage réel de ce régime à travers de nouvelles relations qui s'installe dans la pratique induit par ce phénomène.

Au vu de ce modèle, dans un deuxième temps nous verrons comment s'installent au Mexique des relations institutionnelles inédites, qui démontrent clairement comment les pouvoirs ainsi dégagés de l'hégémonie de l'exécutif, exercent sans contrôles ni prudence, des facultés et des attributions dans certaines circonstances et de manière excessive.

A partir de cette réalité nous assisterons à de nouvelles pratiques et réformes qui sont mise en œuvre pour rationalisé le régime présidentiel

II.- Les avatars du présidentialisme au Mexique

Le Mexique, a adopté un régime présidentiel similaire, comme la plupart des pays de l'Amérique latine, au modèle présidentiel des États-Unis d'Amérique.

Celui-ci est caractérisé par l'indépendance de l'exécutif vis à vis du législatif, ainsi que, par l'absence de responsabilité du gouvernement auprès du parlement.

. De cette façon, le régime présidentiel qui s'installe a certainement suivi le modèle américain, à savoir, un régime présidentiel avec une séparation de pouvoirs; un modèle fédéral d'État.

Nonobstant, le Mexique n'ai pas une spécificité d'entre les pays latino-américains, en ce qui concerne la concentration des pouvoirs de l'exécutif, sauf que, au Mexique la participation de l'armée a été de plus + à moins - et non, comme c'est le cas dans les autres de ces pays, de moins - à plus.

Cela sans aucun doute a donné au Mexique une certaine stabilité politique et sociale mais indéniablement avec une essence antidémocratique.

Pour certains juristes, le Mexique a évolué passant d'être un régime semi – autoritaire a un régime présidentialiste, ou de parti dominant, cela indéniablement à partir des années 80, plus précisément durant la période présidentielle du président Charles Salinas de Gortari (1988-1994), ou va se produire un revirement autour de la recherche de la rationalisation du régime présidentiel.

Donc, de cette manière le Mexique possède un régime présidentiel avec un pouvoir exécutif prépondérant ou présidentialiste. Le pouvoir exécutif au Mexique

qui est unitaire selon l'article 80 de la Constitution politique des États-Unis mexicains, représenté par la notabilité du Président de la république, dispose de vastes pouvoirs constitutionnels et pardessus tout méga-constitutionnels.

Passé d'un régime présidentiel semi-autoritaire à un régime présidentiel rationnel n'est pas chose facile.⁴

La révolution pacifique qu'a expérimenté le Mexique après les élections de l'année 2000, a positionné le pays tenant de meilleures conditions pour avancer vers le rééquilibrage dans les pouvoirs publics. Un aspect important que l'on souligne, est la confirmation du régime en vigueur.

C'est-à-dire, l'acceptation du régime présidentiel malgré quelques voix contraires qui ont voulu implanter des régimes d'un autre type.

C'est ainsi, que l'on assiste à la "redécouverte du régime présidentiel". Cela est à notre point de vue, le point de départ pour la recomposition et l'équilibre nécessaire du régime qui a été dévié, dans sa pratique, et très différent à celui du régime présidentiel proposé par les constituants de 1917.

À partir de cette date, commence un long chemin vers la rationalisation du régime pour lutter contre un système politique dominé par un seul pouvoir : l'Exécutif.

Assurément, la séparation des pouvoirs préconisés par Montesquieu au XVIIIe siècle, trouve finalement sa place, et le Pouvoir exécutif fédéral n'est plus le pouvoir dominant⁵.

Mais cette nouvelle relation entre différents pouvoirs entraîne l'apparition de quelques problèmes liés à la redécouverte du régime présidentiel.

L'objet de notre analyse, sera consacré à l'étude des problèmes que rencontre la première administration fédérale, issue d'un parti différent au Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI).

Ainsi, on pourra démontrer que la séparation des pouvoirs, propre au régime présidentiel et le système de frein et de contre-mesures (checks and balances) propre à ce régime⁶, sont finalement mis en place, tel et comment en théorie ils doivent fonctionner dans un régime de ce type (présidentiel) inscrit dans notre Constitution politique.

Dans cette perspective, nous analyserons les nouvelles relations institutionnelles entre les pouvoirs publics, ainsi comme les difficultés qui proviennent de la transition démocratique que traverse le pays.

Dans un premier temps, nous étudierons les problèmes liés à la position du président Vicente Fox, durant les premières années de son mandat, usant l'image de type consensuel appuyé par une vaste campagne de marketing, pour la conquête de la Présidence de la République.

⁴ Medina Pérez, Alejandro, L'équilibre des pouvoirs au Mexique: L'évolution vers un régime présidentiel rationalisé, Thèse de doctorat, Université de Paris II Panthéon Assas, Paris, 2003

⁵ Voir Geledan, Alain, *Dictionnaire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 1998, p. 235

⁶ Voir *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 3a. ed., Hermet Guy; Badie Bertrand; Birnbaum Pierre y Braud Phillippe, Paris, Armand Colin, 1998, pp. 43 y 44.

Ensuite, nous examinerons les problèmes liés à la gestion du mandat présidentiel, qui entretient en plus un culte à un statut quasi-divin de l'Exécutif fédéral pour affirmer son pouvoir.

Dans un autre ordre d'idées nous analyserons que l'Exécutif fédéral apprend rapidement qu'il doit négocier et respecter les attributions des pouvoirs publics pour faire fonctionner son gouvernement et redéfinir le modèle présidentiel.

Finalement, dans ce nouveau contexte de découverte du régime présidentiel on analysera l'usage effectif des attributions constitutionnelles des trois pouvoirs de l'Union.

On ajoutera à cela l'intervention inédite des gouverneurs des entités fédératrices, qui font du nouveau fédéralisme un élément important de l'équilibre de l'actuel régime.

Ainsi comme leurs contributions récentes liées à la réforme politique électorale de 2014.

III L'apprentissage du régime présidentiel

Avant les élections de l'année 2000, de multiples défis se sont présentés à Vicente Fox, à savoir : L'adoption d'une position consensuelle et la construction d'alliances pour assurer la viabilité de son gouvernement.

Fox fut obligé à faire des concessions tant avec la droite que avec la gauche.⁷

D'abord, il s'écarte de la ligne politique de son parti, le Parti d'Action Nationale (PAN), et s'appuie sur le courant neo-paniste c'est-à-dire des hommes d'affaires catholiques conservateurs, groupe dont il fait partie.

Et en second lieu il cherche à regrouper des personnalités de toutes orientations politiques pour se maintenir au pouvoir.

Les difficultés liées à la personnalisation du pouvoir.

Nous partageons l'opinion de Roger Gérard Schwartzberg sur les risques que occasionnent les cultes de la personnalité, du populisme, du mensonge, etc.⁸.

C'est le cas de l'Argentine, pays plus proche du Mexique, qui a expérimenté une expérience similaire

Les mandats successifs de Charles Saúl Menem ont laissé des séquelles négatives dans le domaine économique, politique et social qui sont encore perceptibles de nos jours.

Au Mexique, la personnalisation du pouvoir en la notabilité du président de la République a été sujet a de multiples débats et critiques encore en vigueur, tout

⁷ Vicente Fox ancien Directeur de Coca-Cola en Amérique Latine, issu d'un parti de droite (Parti D'Action National le PAN). IL montre son ignorance du métier d'homme politique, en déclarant sa position idéologique, qu'il l'a résumé de la manière suivante: "Je ne suis pas ni de droite ni de gauche, plutôt un mélange de tous ces courants".

⁸ Schwartzberg, Roger Gérard, *La Politique mensonge*, Paris, Jacob, 1998, p. 494

comme cette suprématie de l'Exécutif fédéral considérée comme l'une des causes négatives qui ont octroyé des facultés extraordinaires au chef de l'état au détriment des autres pouvoirs et jugé contraire à l'esprit du modèle présidentiel.

Il faut aussi considérer que, au Mexique, l'institution présidentielle a été de certaine façon protégée, malgré les excès de la personnalisation du pouvoir.

Tout comme Guillermo Cosío Villegas l'a écrit, cette protection découle du fait que "les pouvoirs méga-constitutionnels du président de la République se terminent inévitablement avec le terme de son mandat".⁹

Et grâce au principe de la non-réélection qui a permis au pays d'être libéré de ces présidents qui ont voulu et ont fait tout leur possible, pour rester au pouvoir.

Cependant, le président Fox n'a pas échappé à la tentation du culte de la personnalité puisque durant sa campagne, il a basé la stratégie de sa campagne électorale sur l'utilisation de son nom, Fox.¹⁰

Pour Magali Modoux : "les Mexicains semblent avoir voté plus pour l'homme que pour les partis".

La victoire de l'Alliance pour le Changement en est l'exemple, puisque Vicente Fox a obtenu un pourcentage remarquablement supérieur de plus de trois points par rapport aux suffrages obtenus par le Parti d'Action Nationale (PAN) et le Parti vert Écologique Mexicain (PVEM) dans les autres élections nationales et locales.

L'importante progression électorale obtenue par l'Alliance pour le Changement, la formation politique qui a érigé Fox en 2000, est due en grande partie à la propre sympathie dégagée par Vicente Fox, qui s'est transférée par la suite à son parti.¹¹

L'une des plus célèbres phrases qui soutient le populisme de Fox, est la démagogie, principalement sa promesse faite durant sa campagne électorale de résoudre le problème de la guérilla de Chiapas en quinze minutes.

Cependant, le nouveau contexte démocratique permet aux pouvoirs publics de faire usage de leurs attributions ce qui a pour conséquence une nouvelle réalité juridico - politique du régime présidentiel.

IV. Les relations inédites entre les pouvoirs publics

Dans ce nouveau contexte démocratique, on assiste pour première fois à l'usage inédit des attributions constitutionnelles des pouvoirs publics.

⁹ Cosío Villegas, Daniel. *Le système politique mexicain*, Mexique, ERA, 1990, pp 22-24.

¹⁰ Véase artículo, "México: La victoria de V. Fox a la elección presidencial de julio 2000", *Problemas d'America Latina*, núm. 40, enero-marzo de 2001; México; la elección presidencial de 2000, pp. 18-21. El autor afirma que la estrategia mediática utilizada para la victoria de Vicente Fox se basó en la explotación de su imagen de hombre de campaña o más bien en su estilo Marlboro.

¹¹ Ibidem.

L'usage du veto constitutionnel. Dans les régimes présidentiels, l'usage du veto est une arme du président contre le Pouvoir législatif. Au Mexique il existe le veto partiel défini par l'article 72 constitutionnel qui prévoit que tout projet de loi ou décret refusé ou modifié partiellement par l'Exécutif, sera réexpédié avec ses observations à la chambre d'origine.

Dans une deuxième étape, le projet devra de nouveau être considéré par la chambre et s'il est approuvé par les deux tiers des votes, le projet passe à la deuxième chambre pour sa révision.

Si le projet de loi est approuvé à la même majorité, il sera certainement adopté et reviendra à l'Exécutif pour sa promulgation et publication.

Selon Jaime Cárdenas, au sein d'une démocratie, le veto partiel devient l'un des recours les plus redoutables de l'Exécutif parce que celui-ci freine l'échange des votes ou logroll.¹²

(L'arrivée de l'approbation d'un projet de loi en faisant la promesse d'en soutenir une autre).

Au Mexique à l'époque où le PRI était le parti dominant et où le président disposait des pouvoirs supra-constitutionnels, le veto était un recours peu utilisé.

Mais néanmoins, nous partageons la même idée que Jaime Cárdenas, qui soutient qu'à l'intérieur des pays démocratiques, le veto est un instrument clef des pouvoirs du président de la République, et peut déterminer potentiellement la nature des relations avec le Pouvoir législatif et définir également le leadership du président et sa capacité à négocier.

En peu de mots, le veto partiel est dans la démocratie, la meilleure arme politique du président pour affaiblir le Pouvoir législatif ou pour négocier avec lui.

Dans la nouvelle administration dirigée par Vicente Fox, un grand nombre d'exemples démontrent l'utilité du droit de veto dans le cadre des relations entre les pouvoirs d'un régime présidentiel.

Le veto sert à équilibrer les relations entre le Pouvoir législatif et l'Exécutif.

La première mesure en relation avec la nouvelle administration fédérale a consisté en ce que le président Fox a utilisé son droit pour empêcher que le Congrès adopte la loi du SAT.

¹² Cárdenas Gracia, Jaime F. Une *Constitution pour la démocratie, proposition pour un nouvel ordre constitutionnel*, Mexique, UNAM, 2000.

Le SAT (Service d'Administration Tributaire) a été créé le 1^{er} Juillet 1997, est un organe décentralisé du Ministère des finances et du Crédit public responsable de l'administration des impôts fédéraux. Il dispose d'un Conseil Gouvernemental, dont le président est nommé par le Président de la République. Le Président du SAT est le lien entre ce dernier et les régions administratives et les municipalités.

La dite loi prévoyait l'incorporation de deux secrétaires des Finances des états au Conseil Gouvernemental du SAT.

Ce que l'on peut déduire de cela, c'est que l'usage de cette dite attribution constitutionnelle, permet au président de la République de s'opposer à chaque instant à une décision du Congrès qu'il considère comme nuisible.

Le deuxième exemple par la voie du veto est le rejet du président Fox de la nouvelle loi de l'Institut de Sécurité sociale des Forces Armées

La dite loi, votée pour la Chambre de Députés contenait des dispositions pour augmenter les salaires des retraités des forces armées.

Le Président Fox, en utilisant de son droit de veto, a expliqué que la loi en question, provoquerait un déficit dans le budget des finances publiques.

La dite situation a fait que le Congrès s'évertua a exposé d'avantages arguments pour convaincre l'Exécutif de la viabilité financière de la dite augmentation.

Une situation similaire est prévue pour l'approbation de la part du président de la République de la Loi sur la régulation de l'énergie électrique. Celle-ci a été votée et approuvée par le Sénat, qui voulait diminuer les tarifs de l'énergie électrique.

Actuellement, grâce à l'usage du veto que le président Fox a employé contre ces projets de loi, il s'est assuré de ne pas provoquer de retombées négatives sur le budget de l'État.¹³

Il utilise les prérogatives que la Constitution lui octroie pour s'opposer dans le cadre constitutionnel à une décision adoptée par le Pouvoir législatif et qu'il considère néfaste pour la sécurité des finances publiques.

C'est le cas principalement du projet de loi qui concerne l'augmentation des pensions des retraités des forces armées et de la loi qui prévoit une diminution des tarifs électriques.

Il existe un deuxième aspect du droit de veto qu'il est nécessaire de considérer; l'article 72 de la Constitution ne prévoyait pas, envers le président de la République, de délai pour la promulgation et la publication d'une loi dans le Journal Officiel de la Fédération.

Cette lacune légale permet à l'Exécutif d'avoir un genre de veto de poche qu'il utilise pour déjouer la publication d'une loi opposée à son programme gouvernemental.

¹³ Cette attribution présidentielle était tombée en désuétude à l'époque où le PRI détenait le pouvoir.

L'article 72 de la Constitution ne prévoit pas de délai pour la promulgation de la loi. Ce vide juridique laisse les mains libres au président de la République pour promulguer la loi quand il le souhaite.

Une modification se révèle nécessaire pour empêcher que le président de la République utilise la dite lacune à sa faveur.

On entend et on est en accord avec le fait que le président de la République puisse réexpédier la loi au Congrès dans d'un délai déterminé et puisse l'aggraver de ses observations et modifications et de ses divergences, de manière à ce que ce soit une restitution plus impartiale.

A cet effet, un projet de loi a été adopté par la Chambre de Députés contenant les modifications de l'article 72.¹⁴

Ce projet prévoyait donner à l'Exécutif fédéral un délai maximum de 30 jours pour rendre ses observations (le délai actuel est de six jours).

Si ce délai n'est pas respecté, l'Exécutif ne pourra plus faire de corrections à la loi et elle sera adoptée, promulguée et publiée par le Congrès ou par la commission permanente dans le Journal Officiel de la Fédération.

L'usage des privilèges du Congrès. L'article 88 de la Constitution établit que le président de la République ne peut pas abandonner le territoire national sans l'autorisation du Congrès ou de la commission permanente.

Cette dite autorisation est une des armes que le Congrès détient pour contrôler le Pouvoir exécutif.¹⁵

Durant la période dominée par le PRI c'était une arme constitutionnelle non utilisée, étant donné que le Parti Révolutionnaire Institutionnel (parti actuel du président de la République) dominait amplement le Congrès.¹⁶

L'alternance provoquée par l'élection présidentielle de l'année 2000 a initié des changements dans certaines procédures, qui étaient antérieurement plus faciles, par exemple, l'obtention de l'autorisation de la part du Congrès, qui permet au président de la République de partir à l'étranger pour un voyage officiel.

Dans la dite transition politique on découvre des attributions que la Constitution octroie aux pouvoirs publics. Qui provoque parfois, la confusion, la surprise et parfois même l'incompréhension.

¹⁴ La modification de l'article 72 de la Constitution a été approuvée par la Chambre des Députés le 16 Avril 2003. Il reste en suspens son approbation par le Sénat et par les Congrès locaux.

¹⁵ Voir Huerta Ochoa, Carlos, Mécanismes Constitutionnels pour le contrôle du pouvoir politique, 2^{ème} édition, Mexique, UNAM, 2001, p.135.

¹⁶ Cette période est située avant les élections de 2000 quand le Président de la République appartenait au Parti Révolutionnaire Institutionnel

Toutefois, on peut confirmer que dans ce nouveau contexte démocratique la séparation des pouvoirs jouent de nouveau leur propre rôle.

C'est de cette sorte que le Congrès a refusé au président de la République l'autorisation de réaliser un voyage au Canada, qui avait été prévu. Devant ce fait le président en colère riposte, et propose des réformes à l'article 88 de la Constitution.¹⁷

Tout en reconnaissant cependant que la décision finale en relation avec l'autorisation des voyages à l'étranger du président de la République revient et est du domaine exclusif du Congrès.

L'intervention du Pouvoir Judiciaire. L'article 89, paragraphe I, de la Constitution, stipule que le pouvoir réglementaire demeure aux mains du président de la République.

Avant 1997, le Président de la République n'utilisait pas le dit article dut à la domination hégémonique de son parti, le PRI, qui approuvait tous ses projets de loi. Mais dès 1997 la pluralité et une nouvelle majorité se sont installées dans la Chambre basse.

Face à cette situation le Président doit recourir plus souvent au pouvoir réglementaire. Cependant, dans de ce nouveau contexte de pluralité et de négociation d'un régime présidentiel, on retrouve, un respect pour les relations républicaines.

Le Président de la République fait face à une situation jusqu'alors inédite : l'intervention du Pouvoir Judiciaire agissant comme modérateur auprès des pouvoirs de l'Exécutif.

En effet, le pouvoir judiciaire par le biais de la Cour Suprême de Justice de la Nation, se charge de la constitutionnalité des lois.

Cette attribution est restée sans usage s'agissant des lois proposées par l'Exécutif fédéral, en vertu de l'hégémonie du Président de la République.

Actuellement le Président de la République ne peut pas déjà faire approuver ses projets de loi par la voie législative. C'est pourquoi, le président Fox décide de faire valoir le pouvoir réglementaire pour accomplir ses projets.

Mais son usage est incorrect, les choses ne fonctionnent plus comme avant, en raisons des nouvelles relations qui se sont installées entre les pouvoirs de l'Union.

La décision prise pour la Cour Suprême de Justice de la Nation, dans laquelle elle déclare inconstitutionnel un décret du président de la République, en matière

¹⁷ Les groupes parlementaires du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI), Parti de la Révolution Démocratique (PRD) et Parti des Verts Ecologiste Mexicain, ont refusé l'autorisation au président Fox son déplacement officiel au Canada. Le président Fox a exprimé sa colère à travers différents moyens de communication.

électrique, illustre et démontre la dite relation. Pourtant de nouvelles relations de respect s'installent entre les pouvoirs.

Cette décision défavorable à l'Exécutif et rendue par la Cour Suprême, a motivé le Président de la République à déclarer son respect pour ladite décision, proposant l'étude de solutions alternatives pour trouver des réponses à ses projets (comme c'est le cas de l'énergie électrique) et pour que ceux-ci puissent être réalisés en conformité avec la Constitution.¹⁸

Ceci est la preuve, malgré l'intention de revenir aux vieilles pratiques présidentielles, que les pouvoirs sont enfin libérés de l'hégémonie présidentielle. L'usage de leurs attributions constitutionnelles devient une procédure commune.

Le Président dans ce nouveau contexte, apprend rapidement et se limite à ses attributions et au respect des autres pouvoirs. L'utilisation des attributions de chaque pouvoir devient plus rationnelle et un équilibre s'établit entre eux.

Il est nécessaire que les négociations et le respect pour les autres pouvoirs s'installent inéluctablement dans la vie politique mexicaine, parce que l'on ne peut plus faire abstraction à la Constitution, comme l'Exécutif le faisait auparavant.

Ces faits prouvent que l'actuelle Constitution prévoit des mécanismes constitutionnels pour maintenir l'équilibre des pouvoirs publics et une nouvelle n'est pas nécessaire.

Un deuxième exemple qui illustre le nouveau contexte où les pouvoirs publics trouvent leur place, se trouve dans l'un des organes du pouvoir public : le Tribunal Électoral. Avant l'alternance de 2000, le Tribunal Électoral de la Fédération était traité comme un appendice du Pouvoir exécutif fédéral. Cet organe devait se conformer à la volonté et aux pressions du premier.

Un exemple qui illustre nos mots se situe en 1995, durant les élections locales de gouverneur dans l'état de Tabasco. Le président Ernesto Zedillo n'a pas permis que un recours de non-conformité déposé auprès du Tribunal Fédéral Électoral par Andrés López Obrador, alors candidat du Parti de la Révolution Démocratique au poste de gouverneur de l'état de Tabasco, aboutisse. Le recours était fondé sur les frais exorbitants utilisés par son adversaire Robert Madrazo Pintado, candidat du PRI pour la même poste.

Dans un cas semblable, le Président Fox n'est pas intervenu sur une résolution fédérale électorale, en faveur d'un recours de révision constitutionnelle promu par le PRD, contre la nomination des conseillers électoraux à l'état de l'Yucatán.

¹⁸ Le Président Vicente Fox, faisant usage de son pouvoir réglementaire, a publié un décret le 24 Mai 2001 dans lequel il contredit le principe de loi prévu par l'article 134, paragraphe 3, de la Constitution. Cette article détermine unilatéralement que le processus d'appel d'offre n'est pas un moyen approprié pour la Commission Fédérale d'Électricité fasse des contrats d'approvisionnement avec de l'énergie excédentaire. Ce décret fut annulé pour transgresser l'article 89, paragraphe 3, de la Constitution.

De nos jours Le Tribunal électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération est parvenu à réprimander publiquement le Président de la République par son ingérence politique dans des élections présidentielles.

Dans les comices présidentiels de 2016, Le Tribunal électoral du Pouvoir judiciaire de la fédération a admis une contestation contre l'intromission du Président Vicente Fox Quezada, pour une publicité sur le travail public de son gouvernement qui affirmait qu'il s'acquittait de ses promesses.

Le Tribunal électoral du Pouvoir Judiciaire de la fédération, a établi de ne pas négligé le fait que les déclarations analysées du Président Vicente Fox, pouvait constituer un risque pour la validité des comices qui se qualifient es ets sur leur terminaison, qui, de ne pas avoir affaibli sa possible influence avec les divers actes et les circonstances concurrentes examinés attentivement, aurait pu représenter un élément important pour les considérer comme déterminants pour le résultat final, d'avoir concouru avec d'autre irrégularité d'importance qui resterait accréditées.

Ce précédent, sans le moindre doute a laissé l'exécutif fédéral dans une très mauvaise position puisque l'on reconnaît son intromission dans les comices présidentiels, lamentablement il n'y a pas eu de sanction à cela puisque notre législation ne le contemple pas.¹⁹

A cela il faut ajouter un nouvel élément équilibreur : les pouvoirs dans les entités fédératrices.

L'action des gouverneurs des états fédéraux. L'alternance permet d'apprécier une limitation supplémentaire des pouvoirs méga-constitutionnels du président de la République : le respect pour le nouveau fédéralisme.

Depuis les élections de l'année 2000 le président de la République ne peut plus contrôler les gouverneurs des états fédéraux, comme il s'en était le cas. Dans ce nouveau contexte le président doit prendre en compte leur existence et négocier le budget fédéral.

Avec l'arrivée du président Fox, les gouverneurs des partis d'opposition au président forment la Conférence Nationale de Gouverneurs (CONAGO). Cet organe est créé pour exiger le respect à la souveraineté des états fédéraux, qui demandent la création d'un vrai fédéralisme fiscal. La CONAGO est composée par 22 gouverneurs des états fédéraux issus du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) et du Parti Révolutionnaire Démocratique (PRD).

Maintenant, dans le cadre du nouveau fédéralisme, le président Fox doit négocier avec une troisième instance, la CONAGO. La première est la Chambre de Députés. La deuxième est le Sénat, qui représente les intérêts des états fédéraux

¹⁹ Medina Perez Alejandro, La Responsabilidad política del Presidente de México en Justicia constitucional, Derecho Supranacional e integración en el derecho Latinoamericano, Velázquez Ramírez, Ricardo, Bobadilla Reyes Humberto Coordinadores, VII Convención latinoamericana de derecho, Santiago de Chile del 08 al 12 de octubre de 2007, GRIJLEY, P. 214

A partir de maintenant il est nécessaire de négocier avec la CONAGO. Cela a porté ses fruits, puisque l'Exécutif fédéral, à travers du ministère des finances, doit négocier avec la CONAGO la répartition des bénéfices additionnels, comme c'est le cas du pétrole.

Le Congrès de l'Union admet également les demandes des gouverneurs, par exemple, établir le budget fédéral, ainsi que la participation des états fédéraux.

Ce n'est pas très réjouissant de constater que s'installe un nouvel équilibre auparavant inexistant. Cela démontre que le fédéralisme est un bon support pour un régime présidentiel, puisque les excès du président de la République et du Congrès sont limités. Il y a une forte pression qui rationalise la distribution du budget de la fédération mexicaine.

V.-De nouvelles pratiques et réformes sont lancées

Ce nouveau contexte dans lequel le pays se trouve, contraint l'Exécutif fédéral à adopter une posture de négociation permanente propre au régime présidentiel.

La création de gouvernements de coalition. Nous partons de l'opinion de José Luis Prado, pour qui "les partis politiques sont nécessaires pour assurer la gouvernabilité du système politique du pays".²⁰

Le Président Fox a dû prendre en compte les différents partis politiques pour composer son gouvernement, en sachant que l'appui du Congrès lui serait indispensable pour mettre en place les politiques publiques de son programme.

Pour ce faire, il a inclus dans son gouvernement les membres suivants de son parti (PAN) : Santiago Creel, secrétaire de Gouvernement, Rodolfo Elizondo (ancien sénateur de la législature LVII) et Francisco Barrio Terrazas, secrétaire de l'Inspection des Finances.

En ce qui concerne le PRI, dans les postes stratégiques du gouvernement il a désigné Francisco Gil Díaz, ancien secrétaire-adjoint du ministère des finances et du Crédit Public, subordonné de Guillermo Ortiz Martínez, actuel gouverneur de la Banque du Mexique (ancien ministre des finances de Carlos Salinas de Gortari) et à monsieur Reyes Tamez Guerra, secrétaire de l'Education Publique. Aunque el presidente Fox no llamó a miembros activos del Partido de la Revolución Democrática (PRD), escogió a Porfirio Muñoz Ledo (fundador y Bien que le président Fox n'ait pas invité de membres actifs du Parti de la Révolution Démocratique (PRD), il a choisi Porfirio Muñoz Ledo (fondateur et ancien président du PRD). Par la suite il lui a confié la direction du domaine d'études pour la réforme de l'État et l'a désigné ensuite pour représenter le gouvernement mexicain auprès de l'Union Européenne.²¹

²⁰ Prado-Maillard, Jose Luis "Le Mexique sous un nouveau contexte, les rapports des pouvoirs publics de l'union", tesis de doctorado de Estado, París, Universidad de París I Panteón-La Sorbona, 2001, p. 486

²¹ Il a renoncé au Parti de la Révolution Démocratique pour s'opposer à la troisième candidature présidentielle consécutive de Cuauhtémoc Cárdenas en 2000.

Le président a nommé Jorge Castañeda (écrivain de droite) comme secrétaire de Relations Extérieures et à Adolfo Aguilar Zínzer (ancien député des vert) au poste de directeur du Centre de la Sécurité Nationale (CISEN).

La nouvelle situation qui émerge de cette transition politique, est : la découverte du régime présidentiel, avec l'interaction et la collaboration entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif, les freins et les contrepoids du système de checks and balances, propre au régime présidentiel qui font leur apparition dans la scène politique du pays.

Dans un régime présidentiel où une séparation de pouvoirs existe, les accords et les négociations entre l'Exécutif et le Législatif sont indispensables pour assurer l'efficacité du gouvernement. Dans le cadre de la transition politique et de la démocratisation que vit le pays actuellement, les *lobbying* jouent un rôle important.²²

En 1997, à l'époque de la première cohabitation entre la Chambre de Députés et le Pouvoir exécutif, aucun parti n'a réuni la majorité requise dans la Chambre de Députés pour voter les projets de loi.

C'est ainsi, que pour la première fois dans un Mexique postrévolutionnaire, des alliances entre les partis sont créées pour obtenir les votes nécessaires pour voter ou s'opposer aux lois.

Cette situation inédite dans l'histoire législative contemporaine, a permis aux partis minoritaires de devenir acteurs dans le sein de la Chambre basse, et non comme avant simples spectateurs, soumis à la volonté de la majorité presque absolue du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI).

De plus, l'arme que représente l'approbation du budget pour la Chambre des Députés dans un régime présidentiel, reprend à nouveau un sens, par le fait que les partis doivent négocier l'approbation budgétaire avec l'Exécutif. Dès 1997, l'approbation du budget est objet de débats importants et de négociations entre les partis politiques et le président de la République.

Dorénavant, le budget est approuvé par un consentement majoritaire et surtout multipartiste. Pour cette raison dans le sein de l'Exécutif fédéral les ministères les plus importants appelés secrétariats, ont créé des "Unités pour être en liaison avec le Congrès de l'Union".

Ainsi, le ministère des finances et du Crédit Public a créé le bureau de liaison pour analyser et suivre le travail parlementaire qui les concerne.

²² Dans le langage politique il est utilisé régulièrement le mot *lobbying* pour dire « négociation/concertation » A propos de cette pratique du *lobbying*, Mauricio Reyes-López affirme que le *lobbying* est présent au Mexique depuis les élections fédérales de 1997. Il explique la valeur de cette pratique dans le contexte actuel, ainsi comme les instances de liaisons avec le Congrès, qui ont été créées au sein des ministères pour établir les relations entre l'Exécutif et le Pouvoir Législatif. Voir article « Le *lobbying* dans la division des pouvoirs » Site internet : [<http://www.cddhcu.gob.mx/cronica57/cont15/anal3.htm>].

Les bureaux se chargent de fournir également l'information technique, essentielle et rapide aux législateurs, ainsi qu'aux commissions spécialisées du Congrès pour les aider à prendre les décisions et à faciliter la réalisation de ses objectifs.

Par conséquent les négociations des projets de loi et l'approbation du budget ne sont plus une tâche exclusive du Pouvoir exécutif.

L'augmentation des groupes parlementaires au sein du Congrès, particulièrement dans la Chambre des Députés, a contribué à fortifier l'activité législative. Cela modifie le processus législatif en un processus plus complexe mais plus équilibré.

C'est ainsi, que depuis 1997 le président de la République a dû collaborer et s'adapter à ce nouveau contexte, parce que les relations avec le Congrès sont plus étroites qu'auparavant. Pour le secrétaire de Gouvernement il s'agit davantage de coordonner les travaux des députés d'un même parti (PRI) que de défendre les projets de loi du président de la République.

Pour cela l'actuelle administration de Vicente Fox a créé dans le sein du Secrétariat de Gouvernement, le Sous-secrétariat de Liaison Législative.

Ce nouveau sous-secrétariat a pour mission d'élaborer des mécanismes et des instruments institutionnels pour garantir les bonnes relations entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif.

Parmi les objectifs de la nouvelle administration fédérale, le président Fox requiert que les deux pouvoirs, Exécutif et Législatif, doivent avoir entre eux une bonne relation de collaboration et de respect mutuel.

De ce fait les négociations préalables des projets de loi du président de la République, et la position des groupes parlementaires, arrivent à des accords importants qui servent à assurer la gouvernabilité du pays.

L'accord trouvé pour l'approbation du budget durant les trois premières années du gouvernement de Vicente Fox a démontré que la cette réalité est possible. Tout cela s'inscrit dans le cadre de la séparation des pouvoirs, propre à un régime présidentiel.

La construction des alliances au sein de la Chambre basse. L'élément qui peut faciliter ou compliquer l'efficacité du gouvernement est le système des alliances entre partis politiques au sein du congrès.

L'efficacité dépend en grand partie des accords passés entre les partis politiques et le président de la République.

De cette manière la nouvelle administration fédérale a pris le chemin de la négociation et de la concertation pour que les projets de gouvernement soient couronnés de succès. Cet accomplissement fortifie une nouvelle réalité : la construction d'alliances dans le sein de la Chambre des Députés, dont les projets

de lois les plus importants sont approuvés par les deux partis politiques qui ont le plus de législateurs au Congrès (PRI et PAN).

Par ailleurs, on constate que le multipartiste installé au sein de la Chambre des Députés, approuve les lois les plus importantes. Alonso Lujambio affirme que dès 1997 la dite pratique est devenue commune.²³

Par conséquent un nouvel équilibre s'installe entre la Chambre des Députés et le président de la République. La négociation et la formation des coalitions faites durant la LVII législature sont la preuve que, dans un cadre démocratique, le système des checks and balances joue leur rôle.

L'approbation du budget par les principaux partis politiques (le PRI et le PAN) est le résultat de cette réalité. Pendant les trois premières années du gouvernement de Fox, lui-même a été approuvé grâce aux accords entre les partis politiques, le Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) et le Parti de l'Action Nationale (PAN).

La réforme politique - électorale de 2014, apporte significativement des éléments d'équilibre entre les pouvoirs, d'une part elle établit quant au régime de gouvernement, la nouvelle configuration du gouvernement de coalition, pour lequel le président de la république pourra opter à n'importe quel moment de son mandat, après avoir signé une convention avec les partis politiques et obtenu l'approbation du Sénat (article. 89, section XVII).

La participation des deux chambres se renforce également dans la ratification de cabinet, où la Chambre des Députés aura la faculté exclusive de ratifier le ministre des finances et de ses plus grands employés, sauf si on opte pour un gouvernement de coalition (article 74, III) quant au Sénat, de ratifier les employés supérieurs des Relations Extérieures, d'intégrer la liste des candidats à Procureur Général de la République et de l'envoyer au Président, qui a son tour, réduira la liste au nombre de 3 candidats qu'il présentera au Sénat, qui nommera le Procureur, faisant faire valoir ses observations de validation de nouveau au président. (Article 76, II et XIII, article 102, alinéa A, section II et III)

Un autre grand aspect est l'introduction de la réélection législative. Les sénateurs pourront être élus même pour deux et les députés fédéraux pour quatre périodes consécutives. Cependant, ils devront être postulés par le même parti, à moins qu'ils n'aient renoncé à leur militantisme avant la moitié de leur mandat (art. 59).

Les entités fédératrices devront réguler la réélection des présidents municipaux, des conseillers municipaux et de syndics, qui pourront être réélus pour une période consécutive, à condition que la période de leur mandat ne dépasse pas trois ans.

Ils devront aussi permettre la réélection des députés des législatures locales et de l'Assemblée Législative du DF jusqu'à quatre périodes consécutives. De

²³ Lujambio, Alonso, « Adieu à l'exceptionnalité du régime présidentiel et au gouvernement divisé du Mexique » *Stratégies et propositions pour la réforme de l'État*, 2^{ème} édition, Mexique, UNAM, Institut de Recherches Juridiques, 2002, pp. 203 et 204.

même manière au niveau fédéral, leur postulation devra être appuyé par le même parti, à moins qu'il n'ait renoncé à son militantisme avant la moitié du mandat (art. 115, section I). La réforme s'appliquera aux députés et aux sénateurs élus en 2018.

VI. Conclusions

A travers de l'analyse de cet article, on peut démontrer que, au Mexique, on est en train de découvrir le régime présidentiel. Il est important de souligner que celui-ci est né dans un nouveau contexte de démocratisation, encore inachevé et a comme conséquence une période de transition longue et difficile, de laquelle l'alternance au Pouvoir Exécutif Fédéral a été son détonateur principal.

Pour son importance, on analyse les problèmes qu'a traversé la Présidence de Vicente Fox Quezada liés au culte de la personnalité du président Vicente Fox et au manque de connaissances de l'étendue des facultés et attributions du Pouvoir Exécutif Fédéral.

On a vu que la stratégie du Président Fox a été celle d'utiliser l'image d'un chef de guerre, un sauveur de la nation, pour faire progresser dans une première étape sa candidature et pour obtenir l'investiture présidentielle. Ensuite il a mis en marche ses projets de gouvernement essentiellement en matière économique en s'appuyant sur ce bonus démocratique obtenu aux élections présidentielles de l'année 2000, fruit de sa victoire face au PRI.

Dans un deuxième temps, nous détaillons comment le Président Fox s'est adapté au nouveau contexte, où la devise a été l'utilisation des attributions constitutionnelles de chaque pouvoir contribuant à la fortification et à la découverte des vertus du régime présidentiel sans reconduire à un régime présidentialiste autoritaire.

Pour parvenir à cette conclusion nous analysons d'abord Vicente Fox comme candidat à la présidence, et le moment où il choisit les membres de son cabinet, ou il invite des hommes représentatifs des principaux courants politiques, ainsi qu'a des notables importants du secteur privé. Il y a eu dans ces désignations un double objectif : former un gouvernement dénommé consensuel, capable de diriger le pays et d'adopter une position d'outsider de la politique pour paraître face à son électorat comme l'homme providentiel capable de résoudre les problèmes du pays avec l'aide de tous les secteurs de la société.

Ce phénomène initial de confrontation est intéressant parce qu'il a indirectement participé à la redécouverte du régime présidentiel, c'est-à-dire, au respect du principe de Montesquieu, au respect de la séparation des pouvoirs, puisque maintenant les trois pouvoirs : l'Exécutif, le Judiciaire et le Législatif utilisent les prérogatives concédées par la Constitution. La situation précitée est nouvelle au Mexique car avant les élections de 2000, le président de la République soumettait les autres pouvoirs à sa volonté, ce qui les empêchait d'agir librement et, surtout, avec indépendance.

La réalité actuelle de l'égalité entre les pouvoirs provoque des conflits, principalement entre le Président de la République et le Congrès, suscitant dans un premier temps des doutes et des questions quant à la viabilité d'un régime présidentiel comme forme de gouvernement. Cependant, le respect et la collaboration entre les pouvoirs publics qui ont été installés pour cette période d'apprentissage nous amènent à comprendre qu'ils sont inhérents au modèle présidentiel.

En effet, le système Checks and Balances (vérifications et contre-mesures) est la norme dans un régime présidentiel. Les pouvoirs publics négocient entre eux et conviennent de faire avancer les projets du gouvernement, ainsi que ceux du Congrès. Aux États-Unis, cette négociation est une pratique permanente.

Dans ce nouveau contexte, l'apprentissage des facultés et les limites de chacun des pouvoirs servent à renforcer l'efficacité gouvernementale et législative, ce qui améliore le gouvernement. Ainsi, la discussion et la négociation propre du régime présidentiel se transforme en une activité quotidienne. La négociation et l'approbation du budget fédéral entre le Congrès et le président Fox pendant les trois premières années de son mandat (2000-2003), est la preuve irréfutable de la découverte du régime présidentiel.

Ces nouvelles relations apportent de nouvelles réalités. Dans le pouvoir exécutif le président Fox met en place la carrière de la fonction publique, appelé Service Civil, qui est également adopté au Sénat et à la Chambre des députés. Le service permet au personnel de tous niveaux de se construire une carrière, soit au gouvernement ou au sein du Congrès, afin de donner plus de cohérence et de la stabilité aux travaux gouvernementaux et parlementaires.

Les administrations consécutives tant celle de Felipe Calderón Hinojosa en 2006-2012 (PAN) et l'actuelle de Enrique Peña Nieto 2012-2018 ont continué ce modèle coutumier et institutionnel, c'est-à-dire, ils ont défini dans leurs gestions, des mesures avec les principaux partis politiques pour obtenir les éléments de gouvernance nécessaires pour le bon fonctionnement de leurs gestions.

Il reste à savoir les effets de la réforme politique de 2014 qui s'appliquera à partir de l'année 2018, où cela passera d'être une pratique et une coutume, à une réalité constitutionnelle via la nouvelle image des gouvernements de coalition plus proches aux régimes parlementaires classiques et lesquelles devront être suivi avec une attention particulière pour détecter leurs évolutions et involutions.

La France d'aujourd'hui est un bon exemple de rupture concernant les coutumes politiques, les résultats de l'élection présidentielle en 2017, donneront beaucoup à dire et à analyser en ce qui concerne le comportement institutionnel des pouvoirs publics.

Finalement, ces expériences croisées nous permettront d'obtenir matière à étude pour façonner des relations institutionnelles équilibrées et rationnelles d'un point de vue juridico-politique.

VI. Bibliographie

- Carpizo, Jorge. *Le Présidentialisme mexicain*, Mexique 2000, maison d'édition Siglo veintiuno Editores, 5eme édition.
- Carpizo, Jorge. *Mexique: ¿Système Présidentielle ou système parlementaire ? questions d'ordre constitutionnel*. Magazine Mexicain de Droit Constitutionnel
Site Internet:
<http://info.juridicas.unam.mx/publica/cconst/const/1/art/carpizo.htm>.
- Geledan, Alain. *Dictionnaire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 1998.
Le Dictionnaire de la Science Politique et des Institutions Politiques, 3^{ème}. ed., Hermet, Guy; Badie, Checks; Birnbaum, Pierre; Braub, Phillippe y Colin, Armand, Paris, 1998. Hernández Chávez Alicia, *La nouvelle relation entre législatif et exécutif : La politique économique 1982-1997*, Le Collège de Mexico, Institut des recherches juridiques de la Chambre des Députés, Institut Polytechnique National, Fond de la culture économique, Mexique 1998.
- *Présidentialisme et système politique. Mexique et les Etats Unis*, 1^{er} édition.
Fidécimmis Histoires des Amériques, Fond de la culture économique Collège de Mexico, Mexique 1994, pp.184.
- Offerle, Michel. *Les partis politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 3^{ème}. edition., 1997.
- Cosío Villegas, Daniel. *Le système politique mexicain*, Mexique, ERA, 1990.
- Carbonell, Miguel. *Fox et la Constitution*.
Dans le journal El Norte le 05 Février 2003, Site Internet:
<http://www.elnorte.com/editoriales/nacional/miguelfcarbonnell :281991>.
- Cárdenas Gracia, Jaime F. *Constitution de la démocratie, proposition pour un nouvel ordre constitutionnel*, Mexique, UNAM, 2000.
- Huerta Ochoa, Carlos. *Mécanismes constitutionnels pour le controle du pouvoir politique*, 2^{ème} édition Mexique, UNAM, 2001.
- Portelli, Hugues, « Droit Constitutionnel », Paris, Dalloz, 4^{ème} édition, 2001.
- Prado Maillard, José Luis, "Le Mexique sous un nouveau contexte, les rapports des pouvoirs publics de l'union", Thèse de doctorat, Université de Paris, 2001.

- Medina Pérez, Alejandro, "L'équilibre des pouvoirs au Mexique, l'évolution vers un présidentialisme rationalisé", Thèse de doctorat, Université de Paris, 2003.
- "Mexique: la Victoire de V. Fox aux élections présidentielles de juillet 2000", *Problèmes d'Amérique latine*, no. 40, Janvier-Mars de 2001.

Sites Internet

- Journal El Norte, 18 Mars 2003.
Site Internet: [<http://www.elnorte.com.mx>].
- Yahoo Actualités-Mexique, 11 Avril 2002.
Site Internet: [<http://mx.news.yahoo.com/020411/26/ao3.html>].
- Journal El Norte, 23 Avril 2003.
Site Internet: [<http://reforma.com/nacional/articulo/283241>].
- Journal El Norte, 26 Avril 2002.
Site Internet: [<http://www.elnorte.com/nacional/articulo/2072028/>].
- Le lobbying dans la division des pouvoirs.
Site Internet: [<http://www.cddhcu.gob.mx/cronicos57/cont15/anali3.htm>].
- Ministère de l'intérieur
Site Internet : [<http://www.gobernación.gob.mx>].